

Titre et fonction

Directeur / Directrice de l'Istituto Svizzero

Pourcentage d'activité

100%

Supérieur hiérarchique

Président/e et Conseil de Fondation

Personnel directement subordonné

Le/la responsable du secteur artistique

Le/la responsable du secteur scientifique

Le/la COO – Chief Operating Officer

L'administrateur/trice

Le/la responsable production/gestion à Milan

Le/la responsable de la communication

L'assistant/e de direction/secrétaire

du Conseil de Fondation

Responsabilités stratégiques

Le directeur/la directrice dirige et développe l'Istituto Svizzero dans le cadre de la vision stratégique du Conseil de Fondation dans le respect du mandat de prestations passé entre l'Istituto Svizzero et la Confédération.

Il/elle garantit l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil et le mandat de prestations. Il/elle incarne l'Istituto Svizzero à Rome et à l'extérieur, auprès des mandataires, des partenaires, des sponsors et autres interlocuteurs.

Il/elle assure une utilisation durable et adéquate des ressources et garantit l'adéquation entre fonds engagés et résultats obtenus. Il/elle assure la visibilité, la reconnaissance et la mise en réseau de l'Istituto Svizzero, en particulier auprès des scènes académiques et culturelles, en Suisse comme en Italie.

Responsabilités

Le directeur/la directrice met en œuvre et garantit:

- La coopération étroite et transparente avec le Conseil de Fondation, son/sa Président/e, le Scientific Advisory Board et les commissions de sélection ou autres organes de l'Istituto Svizzero.
- La bonne exécution des décisions du Conseil de Fondation dans le respect du budget, des statuts et des règlements.
- La qualité et la pertinence du programme annuel d'activités à Rome, Milan, Palerme; l'équilibre entre art et science et entre productions autonomes, co-productions avec partenaires et productions invitées.
- L'accompagnement attentif et le soutien des Fellows pour leurs recherches et leurs connexions, en Suisse et en Italie.
- Une gestion professionnelle et constructive du personnel de l'Istituto Svizzero.
- Une coopération efficace avec les mandants de l'Istituto Svizzero et ses partenaires institutionnels.
- Une communication interne et externe professionnelle, adaptée aux différents publics de l'Istituto Svizzero.
- Une organisation performante de la recherche de fonds tiers dans le respect des exigences du mandat de prestations.

Charges et Compétences statutaires

Le directeur/la directrice dispose des compétences nécessaires pour exercer les responsabilités statutaires ainsi définies:

- Organiser et présider le Comité de direction.
- Recruter et évaluer le personnel.
- Proposer au Conseil de Fondation la nomination des membres du comité de direction (responsables des secteurs artistique et scientifique et COO).
- Superviser les activités, élaborer le budget et le rapport annuel et les proposer au Conseil de Fondation.
- Établir et maintenir des contacts professionnels et efficaces avec les autorités suisses et italiennes, les partenaires et les mécènes ou sponsors de l'Istituto Svizzero.